



Département du Gers
Arrondissement : AUCH
COMMUNE DE PRENERON

ARRETE
AR_2021_007

INTERDICTION DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de PRENERON
VU la loi N°82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions modifiée et complétée par la loi N°82-623 du 22 juillet 1982,
VU l'article L 2212.1 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code la route,
CONSIDERANT le spectacle « les échappées d'été » organisé conjointement par l'office de tourisme d'Artagnan en Fezensac et Circa d'Auch.

ARRETE

Article 1 : Compte tenu de l'implantation du spectacle « les échappées d'été » organisé conjointement par l'office de tourisme d'Artagnan en Fezensac et Circa d'Auch, sur la rue du curé Jean-Pierre DAURIAC et sur la place du comte Marie Joseph de FERRAGUT.

Article 2 : La circulation des véhicules sera interdite sur la rue du curé Jean-Pierre DURIAC et sur la place du comte Marie Joseph de FERRAGUT le jeudi 22 juillet 2021 de 9h à 21h.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par la force publique.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté, publié et affiché en Mairie, sera transmise à :
Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIC-FEZENSAC

Fait à PRENERON, le 20/07/2021
Le Maire, Guy FAVAREL

Date réception Préfecture
et publication le 20/07/2021